

Modification du tracé de la ligne de bus n°77 : approbation du programme

Le rapporteur,

☞ présente au conseil municipal le programme de modification du tracé de la ligne de bus n°77.

La ligne de bus n°77 (Pacé/ Villejean) circule actuellement avenue le Brix et avenue de Champalaune. Ainsi, elle dessert correctement les quartiers Ouest, mais de façon non satisfaisante les quartiers Est de la ZAC Beausoleil.

Dans le cadre du plan d'actions 2016, les services de la métropole en lien avec la commune, ont étudié différents scénarios d'évolution du tracé.

Après études, il a été retenu de modifier l'itinéraire de la ligne de bus n°77 via l'avenue de Baiersdorf et l'avenue de Beausoleil.

Ce nouveau tracé nécessite la réalisation de travaux d'aménagement de voirie sur 9 points, qui seront financés par le budget transport de Rennes Métropole, par l'intermédiaire de la convention de mandat 2015-2016 avec la commune sur la compétence voirie.

☞ soumet au conseil municipal le programme des travaux d'aménagement suite à la modification du tracé de la ligne de bus n°77 dont le montant s'élève à 155 000,00 € HT.

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

***Vu** le code des marchés publics ;*

***Vu** la délibération n°9 du Conseil métropolitain du 17 mars 2016 portant approbation du plan d'actions 2016 des transports collectifs ;*

***Considérant** l'avis émis par la commission mixte « Urbanisme et développement durable - Voirie, travaux et bâtiments » lors de sa réunion du 3 mars 2016 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

le programme de cette opération.

AUTORISE :

le maire à engager les études et à procéder au lancement de la consultation des entreprises de travaux.

CHARGE :

la commission des marchés publics d'examiner les offres, d'éliminer les offres non conformes et de désigner les entreprises retenues.

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces consécutives à cette opération.

VOTE : 27 pour; 5 abstentions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.